



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 18 h) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants

**dans les organes subsidiaires et autres nominations :
nominations de membres du Comité des conférences**

Nominations de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale décidait que le Comité des conférences serait composé de 21 membres, désignés pour une période de trois ans par le Président de l'Assemblée générale, après consultation des présidents des groupes régionaux, sur la base de la répartition géographique suivante :

- a) Six membres parmi les États d'Afrique;
- b) Cinq membres parmi les États d'Asie;
- c) Quatre membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- d) Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
- e) Quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

L'Assemblée décidait en outre qu'un tiers des membres du Comité se retireraient chaque année et que les membres sortants pourraient être reconduits dans leurs fonctions.

2. La composition du Comité des conférences est présentement la suivante :

Algérie*	Finlande***	Kirghizistan***
Argentine***	France**	Lituanie***
Autriche*	Guinée équatoriale**	Namibie**
Bénin***	Jamaïque*	Népal*
Chili**	Japon**	Pérou***
États-Unis d'Amérique*	Jordanie*	Philippines**
Fédération de Russie**	Kenya*	Sierra Leone***

* A/56/50.

-
- * Mandat expirant le 31 décembre 2001.
 - ** Mandat expirant le 31 décembre 2002.
 - *** Mandat expirant le 31 décembre 2003.

3. Les mandats de l'Algérie, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, de la Jordanie, du Kenya et du Népal venant à expiration le 31 décembre 2001, le Président de l'Assemblée générale devra, à la cinquante-sixième session, nommer sept membres pour pourvoir les sièges laissés vacants. Les membres qui seront nommés le seront pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2002.
